La Banque Laurentienne publie sa circulaire de sollicitation de procurations

MONTRÉAL, le 3 mars 2026 /CNW/ - La Banque Laurentienne (« La Banque ») annonce avoir publié son avis de convocation à l'assemblée annuelle ainsi que sa circulaire de procurations de la direction à ses actionnaires ordinaires. Le document est disponible en ligne sur le site web de la Banque. La circulaire contient des renseignements sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne, y compris l'exercice des droits de vote sur les élections des membres de son conseil d'administration, la nomination de son vérificateur et des renseignements concernant un vote consultatif des actionnaires en matière de rémunération de ses dirigeants.

Nous encourageons les actionnaires à voter par procuration le plus tôt possible afin que leurs titres soient représentés à l'assemblée annuelle, et nous rappelons que ceux-ci peuvent assister à l'assemblée annuelle en direct par le biais de la plateforme LUMI accessible à l'adresse https://meetings.lumiconnect.com/, mot de passe « laurentian2026 » ou directement sur place au 1250 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 3610. Pour en savoir plus sur la performance de la Banque Laurentienne en 2025, veuillez consulter notre rapport annuel 2025.

À propos de la Banque Laurentienne

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle saisit les occasions d'affaires là où elle dispose d'un avantage concurrentiel, en misant sur la force des partenariats et la collaboration.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Pour plus d'informations : Frédérique Lavoie-Gamache, Conseillère principale, relations médias et investisseurs, 438 364-1596, Media@blcgf.ca

https://presse.banquelaurentienne.ca/2026-03-03-La-Banque-Laurentienne-publie-sa-circulaire-de-sollicitation-de-procurations